



DECISION N°2018-06-190
relative à la composition du comité d'experts spécialisé
"Nutrition humaine"

Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail,

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L. 1313-6, R. 1313-14, 9°, R. 1313-26 et R. 1313-31-1 ;

Vu la délibération n° 2016-4.06 du 29 novembre 2016 du conseil d'administration relative à la liste des comités d'experts spécialisés siégeant auprès de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail ;

Vu l'avis du conseil scientifique en date du 19 juin 2018,

DECIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du comité d'experts spécialisé "Nutrition humaine" de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, à compter du 1^{er} septembre 2018, pour une durée de 3 ans :

M. Mariotti (François), président
Mme Boutron-Ruault (Marie-Christine), vice-présidente
M. Barreau (Frédéric)
Mme Beudart (Charlotte)
Mme Benzi (Clara)
Mme Bennetau-Pelissero (Catherine)
Mme Brugere (Corinne)
Mme Divaret-Chauveau (Amandine)
Mme Feillet-Coudray (Christine)
Mme Gautier-Stein (Amandine)
M. Grober (Jacques)
Mme De Lauzon-Guillain (Blandine)
M. Huneau (Jean-François)
Mme Kesse-Guyot (Emmanuelle)
Mme Morand (Christine)
Mme Morio-Liondore (Béatrice)
Mme Rousseau (Anne-Sophie)
M. Walrand (Stéphane)

Article 2 : Le directeur de l'évaluation des risques est responsable de l'application de la présente décision, qui sera publiée au registre des actes, avis et décisions de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.

Fait à Maisons-Alfort, le 2 juillet 2018

Dr Roger GENET